

loyale de Sa Majesté, il est difficile d'en arriver à une entente. Notre efficacité s'en trouvera-t-elle augmentée? Je l'espère. Certaines modifications seront extrêmement utiles. Tous les partis ont contribué à leur naissance.

Quant aux modifications qui prêtent à controverse, j'espère qu'un comité des leaders des partis à la Chambre ou un comité de la Chambre examinera la question plus attentivement que nous ne pouvons le faire, et qu'il trouvera une solution de rechange qui protégera le droit des députés de prendre la parole sur les questions importantes et les empêchera d'être réduits au silence chaque fois que le gouvernement craindra que le débat n'affaiblisse sa position.

Quant à l'examen des crédits en comité, personne ne peut me dire que nous allons pouvoir nous acquitter en 36 jours de la responsabilité principale qui nous incombe, notamment de préserver et de maintenir la responsabilité financière du gouvernement. Lorsqu'on envisage les dépenses du pays, il faudrait les examiner à raison de 50 millions de dollars à l'heure. Nous ne sommes pas censés envisager la question sous son aspect général mais, en revanche, nous devons examiner les postes qui, à nos yeux, méritent d'être scrutés. En suivant l'exemple du Royaume-Uni, nous nous abstenons d'examiner la question sous tous ces angles, afin de ne pas consacrer nos énergies à dire des mots inutiles ou à faire un examen superflu.

Je termine en disant que j'apprécie à sa juste valeur l'attitude du gouvernement qui a su accepter divers amendements ou idées proposés par l'opposition. C'est la bonne manière d'agir au lieu de brandir de temps à autre la menace d'élections pour brusquer et malmenier tout le monde. Nous devrions nous efforcer de nous mettre d'accord non pas dans l'intérêt de ce côté-ci ni de ce côté-là de la Chambre, mais dans l'intérêt du Canada. Telle a été l'attitude, de façon générale.

J'aurais pu faire un discours tout différent aujourd'hui si le premier ministre n'avait pas pris cette attitude et c'est dans un tel esprit que j'ai tenu mes propos. Cette enceinte est le seul endroit où la liberté est maintenue, conservée et assurée; nous voulons préserver cette liberté en maintenant la grandeur des choses passées, tout en apportant les changements nécessaires, afin de nous assurer que l'institution ne périra pas, faute d'évoluer avec notre temps. Néanmoins, nous devons, en même temps, exiger que les changements ne soient pas apportés uniquement à titre d'expériences pour voir ce qui va arriver. Les changements

doivent se fonder sur les expériences de divers pays du globe, parce que chez certains, à la suite des modifications aux règlements, les institutions parlementaires sont devenues uniquement des instruments propres à adopter les mesures qu'exige le gouvernement au pouvoir.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire tout d'abord que je n'ai pas l'intention de suivre le très honorable représentant au sommet de l'Olympe et d'y discuter de ceux qui y ont leur auguste demeure. J'aimerais également dire à la Chambre que, strictement parlant, je devais traiter de l'amendement à l'étude. Je n'en pense pas beaucoup de bien, mais il me donne au moins l'occasion de prendre la parole et de traiter assez longuement de questions qui ne sont peut-être pas tout à fait pertinentes à l'amendement.

• (4.40 p.m.)

Toutefois, le très honorable représentant a, dans son très intéressant discours, dit quelque chose au sujet du Parlement, des débats parlementaires et du Parlement en tant que gardien de la constitution. Nous nous accordons tous à reconnaître que l'une des plus importantes fonctions de notre institution parlementaire est de préserver et de raffermir notre constitution. Cet amendement qui fait l'objet, strictement parlant, de la présente discussion a certains rapports avec la constitution, car il l'enfreint. Se rapportant à la mise aux voix en cette Chambre, il propose que les mots «par au moins 60 p. 100 des députés votant» soient insérés, alors que, monsieur l'Orateur, selon notre constitution—l'Acte de l'Amérique du Nord britannique—toutes questions soulevées à la Chambre des communes doivent être tranchées par une majorité des voix, sans tenir compte de celle de l'Orateur. Ainsi, en rejetant cet amendement, nous pouvons réaffirmer la constitution. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Lambert: Vaines paroles!

Le très hon. M. Pearson: L'honorable député prétend que c'est jouer sur les mots que de vouloir changer nos lois organiques en exigeant une majorité de 60 pour cent au lieu d'une simple majorité, mais je crois que c'est beaucoup plus que cela.

L'hon. M. Lambert: Vous pourriez compter plus de la moitié ou les deux tiers des voix et...

Le très hon. M. Pearson: Je crois que c'est un peu plus que jouer sur les mots, monsieur l'Orateur. Mon très honorable ami a aussi